CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 JUILLET 2021

PROCES VERBAL AFFICHE LE 19 JUILLET 2021

Le douze juillet deux mille vingt et un à dix-huit heures le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement à la salle « La Passerelle » afin de respecter le protocole sanitaire, sous la présidence de Mme FRIBOURG Françoise, Maire.

PRESENTS :
Mme FRIBOURG Françoise – M. BANETTE Pascal – Mme MARIAUD VRIGNAUD Francine –
M. COUTANT Yoan – Mme BRISARD Laurence – M. BOZIER Vincent — Mme JOUSSAUME Monique –
M. BEZIE Patrick – Mme CEGLAREK Marinette – M. MAUDOUX Jean-Luc – M. GUILLOUX Hervé –
M. BARRAUD Philippe - Mme MÉCHIN Chantal - Mme DROCHON Catherine – M. TINGAUD Pascal.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :
Mme LAGUERRE Charlotte a donné pouvoir à Mme FRIBOURG Françoise
Mme FAYNET Maëlle a donné pouvoir à M. BANETTE Pascal
Mme BERNARD Alexia a donné pouvoir à Mme BRISARD Laurence
M. DECOURT Dominique a donné pouvoir à Mme MÉCHIN Chantal
M. BAUMGARTEN Nicolas a donné pouvoir à Mme MÉCHIN Chantal
Mme BARATTE Annie-Claude a donné pouvoir à M. TINGAUD Pascal
Mme MORIN Catherine a donné pouvoir à M. TINGAUD Pascal

ABSENTE EXCUSÉE :
Mme MARTIN FRECHE Catherine

SECRETAIRE DE SÉANCE :
Mme BRISARD Laurence

L'état d'urgence sanitaire en place depuis le 17 octobre 2020 pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 a pris fin le 1er juin 2021, cependant diverses mesures relatives au fonctionnement institutionnel et aux compétences matérielles des collectivités territoriales ont été prévues dans le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

Restent applicables jusqu'au 30 septembre 2021 :

- ✓ ***La règle classique du quorum fixé à la présence de la moitié des membres en exercice est assouplie pour permettre d'atteindre le quorum lorsque le tiers des membres en exercice seulement est présent.***

- ✓ ***La règle relative aux pouvoirs est également assouplie puisqu'il est alors permis qu'un membre de l'organe délibérant puisse être porteur non d'un seul mais de deux pouvoirs.***

CONVOCATION du Mardi 06 Juillet 2021

Le Conseil Municipal se déroulera salle de « La Passerelle » :

- LE LUNDI 12 JUILLET 2021 A 18H00

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la séance précédente

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Compte rendu des décisions du Maire

A – TRAVAUX – MARCHÉS - Référent : Françoise FRIBOURG / Yoan COUTANT

1. Travaux de voirie rue des Muriers – Approbation du plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) et autorisation d'urbanisme ;
2. Travaux de rénovation d'un bâtiment communal en vue d'aménager un cabinet médical – Validation de l'Avant-Projet Définitif, du budget prévisionnel et du plan de financement – Autorisation du lancement de la consultation des entreprises – Détermination du montant du loyer ;
3. Travaux de requalification des Grottes du Régulus – Validation de l'Avant-Projet Définitif, du budget prévisionnel et du plan de financement – Autorisation du lancement de la consultation des entreprises ;
4. Divers travaux de voirie de l'année 2021 en maîtrise d'œuvre – Syndicat départemental de voirie – Approbation du programme de réfection de voirie pour l'année 2021 – Autorisation de signature des devis – Sollicitation de l'aide du Département au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux ;

B – VIE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE – Référente : Madame Françoise FRIBOURG /Hervé GUILLOUX

5. Tarif 2021 – Budget communal ;
6. Budget commune année 2021 – Décision modificative n°1;

C – INTERCOMMUNALITE – Référent : Monsieur Pascal BANETTE

7. Convention de financement partenarial – Dispositif bacs à marée entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) et la Commune de Meschers-sur-Gironde ;

D – VIE SCOLAIRE – Référent : Monsieur Vincent BOZIER

8. Renouvellement de la convention d'utilisation des locaux scolaires entre la Commune de Meschers et l'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique des 2 Monts ;
9. Dénomination du Groupe Scolaire sis 12 rue du Breuil ;

E – URBANISME – Référente : Madame Francine MARIAUD-VRIGNAUD

10. Renouvellement de la convention de mise à disposition de la parcelle sise Fief de la Cure entre la commune et la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural)
11. Avis sur le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) ;

F – ANIMATION – Référente : Madame Laurence BRISARD

12. Tarif concert Eurochestries 2021 ;

G – TOURISME – MARCHES – VIE ECONOMIQUE – Référent : Monsieur Hervé GUILLOUX

13. Exonération de 100% sur les extensions de terrasse accordées à titre exceptionnel dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid - Année 2021.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL du 25/05/21 au 24/06/2021

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal par délibération du 10 juillet 2020, à savoir :

DATE DE SIGNATURE	ARTICLE	OPERATION	NUMERO DE LA DECISION	TIERS	OBJET	MONTANT TTC
25/05/2021	2188	232 Achat de matériel	16/MAI/2021	Comat & Valco Equipements	Acquisition de mobilier urbain	8 940,00 €
27/05/2021	21318	262 Réhabilitation bâtiments communaux	17/MAI/2021	Mme SCELLES Véronique	Aménagement de 2 étals dans un ancien commerce situé en centre-ville	10 080,00 €
31/05/2021	21311	262 Réhabilitation bâtiments communaux	18/MAI/2021	Ets Delage	Réparation et déplacement de la climatisation de l'Hôtel de Ville	8 372,17 €
31/05/2021	21312	262 Réhabilitation bâtiments communaux	19/MAI/2021	Brunet Drouillac	Travaux de mise en conformité incendie au groupe scolaire	6 027,60 €
31/05/2021	21312	262 Réhabilitation bâtiments communaux	20/MAI/2021	Gadiou Trouttet	Fourniture de porte coupe-feu au groupe scolaire.	7 883,80 €
04/06/2021	21318	262 Réhabilitation bâtiments communaux	21/JUIN/2021	Pitel	Réparation de fissures en façade de la salle des fêtes	16 051,24 €
04/06/2021	21312	262 Réhabilitation bâtiments communaux	22/JUIN/2021	Pitel	Réparation d'ouvrages béton endommagés et de fissure à l'école maternelle	6 570,82 €

04/06/2021	2121	232 Achat de matériel	23/JUIN/2021	Pépinière Côte de Beauté Paysagiste	Acquisition de végétaux	5 363,33 €
04/06/2021	2184	232 Achat de matériel	24/JUIN/2021	But	Achat de mobilier pour l'hébergement des gendarmes saisonniers.	7 377,70 €
04/06/2021	21318	262 Réhabilitation bâtiments communaux	25/JUIN /2021	Apave	Création de 2 commerces provisoires au 50 rue Paul Massy : Mission SPS	4 254,00 €
04/06/2021	2031	288 Maison de santé pluridiscipli-naire	26/JUIN/2021	Apave	Création d'un cabinet médical dans un local existant : Mission SPS	5 472,00 €
04/06/2021	2031	287 Maine Repos	27/JUIN/2021	Semdas	Assistance à maîtrise d'ouvrage.	8 466,00 €
07/06/2021			28/JUIN/2021	Maître VENDÉ	Défense des intérêt de la ville de Meschers dans l'instance intentée devant le TA de Poitiers/M. Lesage- City Stade	
18/06/2021	21318	262 Réhabilitation bâtiments communaux	29/JUIN/2021	M. Yann Rivière	Aménagement de 2 étals au 50 rue Paul Massy : choix des entreprises.	7 397,42 € (Revêtement de sol)
				M. Gadiou Trouttet		6 112,78 € (Menuiserie bois)
				RCP		7 146,97 € (Plâtrerie/isolation)
				Mandin Energie		9 431,80 € (Installation électrique)
18/06/2021	2031	287 Maine Repos	30/JUIN/2021	ISB	Diagnostic structure de 5 bâtiments sur le site du "Maine Repos"	9 300,00 €
23/06/2021			31/JUIN/2021	MG+ Architectes	Avenant n° 2 marché de maîtrise d'œuvre - travaux de requalification des grottes du Régulus	pas d'incidence sur le montant total des honoraires
23/06/2021	2031	288 Maison de santé pluridisciplinaire	32/JUIN/2021	Hippocrate Developpement	Etude de faisabilité et de programmation pour la création d'une maison médicale	17 100,00 €

23/06/2021			33/JUIN/2021	Agence de l'Eau Adour Garonne	Demande de subvention - révision du profil de vulnérabilité des eaux de baignade des plages des Vergnes et de Suzac	9 666,12 €
24/06/2021	615231		34/JUIN/2021	Trajectoire	Désherbage de trottoirs	7 098,00 €
24/06/2021			35/JUIN/2021	Conseil Départemental de la Charente-Maritime	Demande de subvention - aide à la rénovation de cabinets médicaux	80 % du montant estimé soit 52 551,67 € HT

1 - TRAVAUX DE VOIRIE DE LA RUE DES MURIERS — APPROBATION DU PLAN D'ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLIC (PAVE) ET AUTORISATION D'URBANISME -

Monsieur Yoan COUTANT, Maire-Adjoint en charge des travaux, rappelle que la commune a confié une mission de conception et de réalisation de travaux au Syndicat Départemental de Voirie de la Charente-Maritime (SDV 17) pour l'aménagement de la rue des Muriers.

Parallèlement, le SDV 17 a été chargé au nom de la commune d'élaborer le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) de la rue des Muriers.

En effet, la loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a renforcé les obligations de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, ainsi que l'intégration des problématiques inhérentes aux différents types de handicap dans les politiques publiques et les projets d'aménagements. Cette loi prescrit une mise en accessibilité progressive du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics.

Concernant les espaces publics, la loi prévoit la mise en oeuvre d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE), afin de diagnostiquer la voirie, au

regard du respect de la chaîne de déplacement et des prescriptions relatives à l'accessibilité édictées dans la loi du 11 février 2005, et la mise en accessibilité du cadre bâti avant le 1er janvier 2015.

Les futurs aménagements de voirie qui seront réalisés dans la rue des Muriers prendront donc en compte les prescriptions du présent PAVE établi par le SDV 17.

De plus, Monsieur Yoan COUTANT, indique que l'emprise de la rue des rue Muriers se situe dans le périmètre de protection des monuments historiques et qu'à ce titre il convient de déposer une demande de permis d'aménager conformément aux dispositions de l'article R421-21 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
décide
à l'unanimité

- *D'approuver le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la rue des Muriers élaboré par le Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime tel que présenté ;*
- *D'autoriser Madame le Maire à déposer une demande* de *permis d'aménager conformément aux dispositions de l'article R421-21 du code de l'urbanisme*.

2 - TRAVAUX DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL EN VUE D'AMÉNAGER UN CABINET MÉDICAL – VALIDATION DE L'AVANT PROJET DÉFINITIF, DU BUDGET PRÉVISIONNEL ET DU PLAN DE FINANCEMENT – AUTORISATION DU LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES – DÉTERMINATION DU MONTANT DU LOYER

Madame le Maire rappelle que la commune a confié une mission de maîtrise d'œuvre à Madame Véronique SCELLES, Architecte DPLG, pour mener à bien les travaux d'aménagement d'un cabinet médical à l'arrière du bâtiment de La Poste.
Ce projet s'inscrit dans la démarche engagée par la collectivité de recherche active d'un médecin généraliste, en contribuant notamment à offrir les meilleures conditions d'accueil à un praticien.
A ce stade d'avancement du projet, Madame le Maire propose d'étudier et d'approuver l'avant-projet définitif (APD) remis par le maître d'œuvre avant de poursuivre la phase d'étude de projet (PRO).

Description de l'opération :

L'intérieur du bâtiment est rénové de façon à aménager :

- une salle d'attente pour les patients, avec un sanitaire accessible au PMR,
- un bureau pour le médecin permettant l'accueil des patients, avec son sanitaire personnel,
- une salle d'examen attenante au bureau permettant l'auscultation des patients.

Le maître d'œuvre estime les travaux en phase APD, avec une décomposition en lots techniques telle que définie en annexe, à la somme de 43 851.67 € HT.

Ainsi, le montant de l'opération en phase APD s'élèverait à 52 551.67 € HT.

Prestations	Montant H.T.
Maîtrise d'œuvre	3 700.00 €
Bureaux de contrôle, Mission SPS	5 000.00 €
Travaux	43 851.67 €

Plan de financement

CONSEIL DEPARTEMENTAL Aide à la rénovation des cabinets médicaux dans les communes de moins de 4 000 habitants	80 %	42 041.34 €
COMMUNE - Autofinancement	20 %	10 510.33 €
TOTAL	**100 %**	**52 551.67 €**

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
décide
à l'unanimité

- *D'approuver l'avant-projet définitif relatif aux travaux de rénovation d'un bâtiment communal en vue d'aménager un cabinet médical tel que présenté ;*
- *D'approuver le coût prévisionnel des travaux estimé en phase APD à la somme de 43 851.67 € HT ;*
- *D'approuver le plan de financement tel que présenté ;*
- *D'autoriser Madame le Maire à solliciter la participation financière du Département de la Charente-Maritime ;*
- *D'autoriser Madame le Maire à lancer la consultation des entreprises suivant la procédure adaptée et à signer les marchés à intervenir selon l'allotissement proposé.*
- *D'accorder au futur praticien occupant la gratuité du loyer pour sa première année d'exercice ;*
- *D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes dispositions pour exécuter la délibération et notamment signer tous les documents administratifs, financiers, techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;*

Dit

- *Que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2021 à l'opération n°288 – Article 2135.*

3 – TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES GROTTES DU REGULUS - VALIDATION DE L'AVANT PROJET DÉFINITIF, DU BUDGET PRÉVIONNEL ET DU PLAN DE FINANCEMENT – AUTORISATION DU LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES –

Madame le Maire rappelle que la commune a confié une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet MG+ ARCHITECTURE pour mener à bien les travaux de requalification des Grottes du Régulus.

A ce stade d'avancement du projet, Madame le Maire propose d'étudier et d'approuver l'avant-projet définitif (APD) remis par le maître d'œuvre avant de poursuivre la phase d'étude de projet (PRO).

Description de l'opération :

Le projet comprend des travaux de nature différente :

- Travaux de sécurisation :
  - Sécurisation des cheminements et garde-corps
  - Eboulement de l'éperon rocheux menaçant de s'effondrer à terme par l'érosion
  - Création d'une passerelle

- Travaux d'embellissement :
  - Remplacement des menuiseries extérieures
  - Remplacement des luminaires
  - Réfection des carrelages et des peintures
  - Mise en place d'un insufflateur d'air

Le projet défini prévoit également l'extension du site de visite vers la grotte Hennessy appelée aussi « Grotte des Arts » et une nouvelle « mise en scène » du contenu historique et scientifique. La conception et programmation de la scénographie des Grottes du Régulus est prise en charge par l'office de tourisme communautaire.
L'équipe de maîtrise d'œuvre estime les travaux en phase APD, avec une décomposition en lots techniques telle que définie en annexe à la somme de 540 533.35 € HT.
Cette estimation sert de base au calcul définitif de la rémunération du maître d'œuvre conformément aux termes du marché.

Ainsi, le montant de l'opération en phase APD s'élèverait à 641 912.02 € HT.

Prestations	Montant H.T.
Maîtrise d'œuvre	61 378.67 €
Bureaux de contrôle, Mission SPS	40 000.00 €
Travaux	540 533.35 €

Plan de financement

ETAT - DSIL	19.6 %	125 670.00 €
REGION	25%	160 315.00 €
DEPARTEMENT	25%	160 315.00 €
FONDATION PATRIMOINE	9.4 %	60 000.00 €
COMMUNE AUTOFINANCEMENT	21 %	135 612.02 €

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
décide
à l'unanimité

- *D'approuver l'avant-projet définitif relatif aux travaux de requalification des Grottes du Régulus tel que présenté ;*
- *D'approuver le coût prévisionnel des travaux actualisé à la somme de 641 912.02 € HT ;*
- *D'approuver le plan de financement tel que présenté ;*
- *D'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions auprès des financeurs susceptibles d'accompagner cette opération ;*
- *D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°3 au marché de maitrise d'œuvre fixant les honoraires définitifs de la maitrise d'œuvre au montant de 61 378.67 € H.T. ;*

- *D'autoriser Madame le Maire à lancer la consultation des entreprises suivant la procédure adaptée et à signer les marchés à intervenir selon l'allotissement proposé.*
- *D'autoriser Madame le Maire à déposer une demande de déclaration préalable ;*
- *D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes dispositions pour exécuter la délibération et notamment signer tous les documents administratifs, financiers, techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Dit

- *Que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2021 à l'opération 264 – Article 2135.*

4 – DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE DE L'ANNEE 2021 EN MAITRISE D'ŒUVRE – SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE VOIRIE - APPROBATION DU PROGRAMME DE REFECTION DE VOIRIE POUR L'ANNEE 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE DES DEVIS – SOLLICITATION DE L'AIDE DU DEPARTEMENT AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT SUR LES MUTATIONS A TITRE ONEREUX -

Monsieur Yoan COUTANT, Maire-Adjoint en charge des travaux, rappelle que sur la base des devis établis par le Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime, la commission de voirie réunie le 24 mars 2021 a validé le programme annuel de réfection voirie suivant :

Lieu des travaux	**Montant TTC**
Allée des Papillons	28 231.85 €
Rue de la Montagne	30 388.16 €
Trottoir rue Albert Lupiet	6 208.50 €
Rue du Moulin des Vignes	43 242.53 €
TOTAL	**108 071.04 €**

Monsieur Yoan COUTANT, informe également le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux – Travaux sur voirie communale accidentogène et propose de solliciter la subvention.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
décide
à l'unanimité

- *D'approuver le programme de réfection divers de voirie établi pour l'année 2021 tel que présenté ;*
- *D'autoriser Madame le Maire signer les devis correspondants ;*
- *Dit que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2021 sur l'opération 235 à l'article 2151*
- *De solliciter, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux, l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène.*

5 – TARIF 2021 – BUDGET COMMUNAL -

Monsieur Hervé GUILLOUX, Conseiller délégué en charge de la Vie économique, propose aux membres du Conseil Municipal d'instaurer un tarif de 13 € au m² pour la location des deux étals (un de 47 m² et le second de 32 m²) et de 2 € le m² pour la terrasse – Charges comprises - sis 50 rue Paul Massy

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Hervé GUILLOUX :

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
décide
à l'unanimité

- *D'approuver le tarif de 13 € au m² pour la location des deux étals provisoires et de 2 € pour la terrasse – Charges comprises - sis 50 rue Paul Massy de la commune de Meschers applicable jusqu'au 31 décembre 2021.*

6 – BUDGET COMMUNE ANNÉE 2021 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 –

Madame le Maire présente :

INVESTISSEMENT - OPERATIONS REELLES	
DEPENSES	
Opération - Article - Objet	**Montant**
Opération 232 - Achat de Matériel	**+ 17 000.00 €**
Article 2184 - Mobilier des logements des gendarmes saisonniers	+ 7 000.00 €
Article 2188 - Mobilier urbain	+ 10 000.00 €
Opération 264 - Rénovation des grottes	**+ 404 000.00 €**
Article 2135 - Rémunération de la maîtrise d'œuvre – Bureau de contrôle - SPS	+ 54 000.00 €
Article 2135 - Travaux	+ 350 000.00 €
Opération 269 Création espaces verts	**- 10 000.00 €**
Article 2128	- 10 000.00 €
Opération 287 - Maine Repos	**+ 5 000.00 €**
Article 2031 - Assistance à maîtrise d'œuvre SEMDAS, études diagnostiques amiante et structure	+ 5 000.00 €
Opération 288 - Maison de Santé Pluridisciplinaire	**+ 20 000.00 €**
Article 2135 - Travaux d'aménagement du cabinet médical	+ 20 000.00 €
TOTAL	**436 000.00 €**

INVESTISSEMENT - OPERATIONS REELLES	
RECETTES	
Chapitre - Article - Objet	**Montant**
Chapitre 16	**+ 436 000.00 €**
Article 1641 – Emprunts ** les subventions demandées ne peuvent être portées au budget avant réception des arrêtés de subventions*	+ 436 000.00 €
TOTAL	**436 000.00 €**

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
décide
à l'unanimité

- *D''adopter la décision modificative N° 1 du budget de la commune 2021 comme précitée ci-dessus.*

7- CONVENTION DE FINANCEMENT PARTENARIAL – DISPOSITIF BACS A MAREE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE (CARA) ET LA COMMUNE DE MESCHERS - SUR - GIRONDE -

Monsieur Pascal BANETTE,1er Maire-Adjoint en charge du développement durable, informe les membres du Conseil Municipal, que la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) propose une convention de financement partenarial d'accompagnement de bac à Marée (BAM) dans la perspective d'un nettoyage raisonné des plages (Plages des Nonnes, des Vergnes et de Suzac).

Les référents auprès de la CARA sont :

Élu : Monsieur Pascal BANETTE
Technicien : Monsieur Pascal SERVAIS (Directeur des Services techniques).

Le prestataire externe : Taho E Eco-organisation - 16 rue Robert Geffré – La Rochelle 17 000

Vu le projet de convention ci-annexé,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pascal BANETTE,

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
décide
à l'unanimité

- *D'approuver les termes de la convention de partenariat financier entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et la commune sur le dispositif de bacs à marée ;*
- *D'autoriser Madame le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces s'y rattachant.*

8 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES ENTRE LA COMMUNE DE MESCHERS ET L'INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE DES 2 MONTS -

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vincent BOZIER, Maire-Adjoint, en charge de la vie scolaire :

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
décide
à l'unanimité

- *D'autoriser Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention avec l'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique des 2 Monts pour l'année scolaire 2021/2022.*

9 - DENOMINATION DU GROUPE SCOLAIRE SIS 12 RUE DU BREUIL-

Monsieur Vincent BOZIER, Maire-Adjoint en charge de la Vie scolaire, expose à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de procéder au changement de la dénomination du groupe scolaire (délibération du 07 juin 2017).

Les conseils de l'école primaire proposent au conseil municipal de dénommer le groupe scolaire :

- Groupe scolaire « Les petits carrelets ».

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
décide
à l'unanimité

- *De dénommer le groupe scolaire de la ville sis 12 rue du Breuil « Les petits carrelets »;*
- *Charge Madame le Maire de toutes les formalités nécessaires.*

10- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA PARCELLE SISE FIEF DE LA CURE ENTRE LA COMMUNE ET LA SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) -

Madame Francine MARIAUD-VRIGNAUD, Maire-Adjointe en charge de l'urbanisme, informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention de mise à disposition de la parcelle communale cadastrée ZL 0033 sise Fief de la Cure, avec la SAFER.

Cette parcelle, d'une superficie de 1ha 51a 70ca qui jouxte le nouveau cimetière est actuellement exploitée en fermage par Monsieur CAVANOUS Thierry.

Le nouveau cimetière est à présent aménagé à 75 %, la commune doit donc envisager son extension dans un délai proche.

Dans un souci de sécurité juridique, la commune projette de renouveler la convention de mise à disposition avec la SAFER.

La première campagne est de 3 ans à compter du 1er Janvier 2022 pour se terminer au 31 décembre 2024, avec une clause de reprise annuelle.
Les fermages calculés suivant l'indice national seront de 80.00 € / an

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
décide
à l'unanimité

- *D'approuver la convention de mise à disposition d'immeubles ruraux N° CM 17 21 0524 01 entre la Commune et la SAFER.*

11- AVIS SUR LE PROJET DU PLAN DE PREVENTION DES RIQUES NATURELS (PPRN) -

Vu l'article R.562-7 du Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2008 prescrivant l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de la commune de Meschers-sur Gironde ;

Vu le dossier de projet de Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) transmis dans son intégralité à la commune de Meschers-sur-Gironde et réceptionné en date du 4 juin 2021 ;

Considérant que les études sont terminées et que conformément à l'article R.562-7 du Code de l'Environnement, le PPRN est soumis à l'avis du conseil municipal de la commune compétente pour l'élaboration des documents d'urbanisme dont le territoire est couvert, en tout ou partie, par le plan ;

Considérant que l'avis demandé en application de l'article R.562-7 du code de l'Environnement doit être rendu dans un délai de deux mois à compter de la réception de la demande ;

Considérant que si cet avis demandé au conseil municipal n'est pas rendu dans ce délai de deux mois, il est réputé favorable ;

Considérant qu'au regard de la date de réception du dossier de projet de PPRN en mairie le 4 juin 2021 et du délai de deux mois fixé par le code de l'Environnement, les conseillers municipaux nouvellement élus ne sont pas en mesure d'étudier et d'apprécier pleinement la portée d'un tel document ;

Considérant que le dossier réceptionné le 4 juin 2021, impose que le conseil municipal puisse se réunir, au regard du délai réglementaire de deux mois, avant la date du 4 août 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme et Logement » du 6 juillet 2021 ;

Considérant les travaux d'entretien et d'aménagement à intervenir sur le site des Grottes du Régulus, site exposé au risque d'érosion ;

Considérant les travaux de réhabilitation à intervenir à moyen terme sur les locaux du Cercle Nautique de voile situés sur la plage des Nonnes, exposés aux risques de submersion et d'érosion ;

Considérant qu'il faut impérativement restaurer les Grottes du Régulus et les locaux du Cercle Nautique, pôles touristiques majeurs appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
décide
à l'unanimité

- *D'émettre un avis favorable sur le projet du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).*

12 – TARIF CONCERT EUROCHESTRIES 2021–

Madame Laurence BRISARD, Maire –Adjointe en charge de la culture, propose au Conseil Municipal de voter le tarif du concert EUROCHESTRIES de 2021

- Adulte – (enfants – de 12 ans gratuit) 8 €
- Les tickets d'entrée sont imprimés avec le tarif applicable

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
décide
à l'unanimité

- *De donner un avis favorable au tarif du concert EUROCHESTRIES 2021.*
  Adulte – (enfants – de 12 ans gratuit) 8 € ;
- *D'imprimer les tickets d'entrée avec le tarif applicable.*

13 – EXONÉRATION DE 100% SUR LES EXTENSIONS DE TERRASSE ACCORDÉES Á TITRE EXCEPTIONNEL DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID 19 POUR L'ANNÉE 2021 -

Après l'exposé de Monsieur Hervé GUILLOUX, conseiller délégué au tourisme, marchés et vie économique, est proposé aux membres du conseil municipal :

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
décide
à l'unanimité

- *D'approuver l'exonération de redevance comme suit :*
  Une exonération de 100 % sur les extensions de terrasse accordées à titre exceptionnel pour respecter la distanciation sociale pour l'année 2021.

Délibérations du Conseil Municipal du 12 juillet 2021 –

1. Travaux de voirie rue des Muriers – Approbation du plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) et autorisation d'urbanisme ;
2. Travaux de rénovation d'un bâtiment communal en vue d'aménager un cabinet médical – Validation de l'Avant-Projet Définitif, du budget prévisionnel et du plan de financement – Autorisation du lancement de la consultation des entreprises – Détermination du montant du loyer ;
3. Travaux de requalification des Grottes du Régulus – Validation de l'Avant-Projet Définitif, du budget prévisionnel et du plan de financement – Autorisation du lancement de la consultation des entreprises ;
4. Divers travaux de voirie de l'année 2021 en maîtrise d'œuvre – Syndicat départemental de voirie – Approbation du programme de réfection de voirie pour l'année 2021 – Autorisation de signature des devis – Sollicitation de l'aide du Département au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux ;
5. Tarif 2021 – Budget communal ;

6. Budget commune année 2021 – Décision modificative n°1;
7. Convention de financement partenarial – Dispositif bacs à marée entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) et la Commune de Meschers-sur-Gironde ;
8. Renouvellement de la convention d'utilisation des locaux scolaires entre la Commune de Meschers et l'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique des 2 Monts ;
9. Dénomination du Groupe Scolaire sis 12 rue du Breuil ;
10. Renouvellement de la convention de mise à disposition de la parcelle sise Fief de la Cure entre la commune et la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural)
11. Avis sur le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) ;
12. Tarif concert Eurochestries 2021 ;
13. Exonération de 100% sur les extensions de terrasse accordées à titre exceptionnel dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid - Année 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Ont signé au registre les membres présents.

La Maire,	**Les Conseillers,**
Mme FRIBOURG Françoise	M. BANETTE Pascal
Mme MARIAUD VRIGNAUD Francine	M. COUTANT Yoan
Mme BRISARD Laurence	M. BOZIER Vincent
Mme JOUSSAUME Monique	M. BEZIE Patrick
Mme CEGLAREK Marinette	MAUDOUX Jean-Luc
M. GUILLOUX Hervé	M. BARRAUD Philippe
Mme MÉCHIN Chantal	Mme DROCHON Catherine
M. TINGAUD Pascal	